



**Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h**

49

 

Président Secrétaire-
trésorier

Initiales

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries tenue le 27 août 2026 à 19 h au Pavillon de la Biodiversité, situé au 66, rue du Maçon, à Saint-Constant, à laquelle sont présents :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Bouchard, maire de la Ville de Sainte-Catherine
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac
M. Frédéric Galantai, maire de la Ville de La Prairie
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Normand Bigonnesse, conseiller municipal de la Ville de La Prairie

formant le QUORUM requis par la Loi, sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

Sont également présents :

M. Patrick Miron, directeur et secrétaire-trésorier
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute à 19 h 04. Le quorum est constaté.

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2026-08-068

2.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 27 août 2026

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 27 août 2026

2.2. Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 18 juin 2026

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Ratification – Fin d'emploi – 12 août 2026

3.2. Fin d'emploi – 27 août 2026

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Modification – Calendrier des assemblées ordinaires 2026 – Date et lieu de l'assemblée du mois de septembre 2026

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

6.1. Ratification – Liste des paiements des mois de juin et juillet 2026 et liste des salaires



**Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h**


Président

50

Secrétaire-
trésorier

Initiales

6.2. Rejet de soumission – Conception et acquisition d'un système de radiocommunication – Projet AO-2026-03

6.3. Autorisation – Dépense supplémentaire – Construction de la caserne incendie de la Régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine – Projet RICS 2025-02 – Système de captation des gaz d'échappement

6.4. Autorisation – Dépense supplémentaire – Services professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux – Caserne 23 – Projet RICS-2025-08

6.5. Adjudication – Conception et fabrication d'une tour de télécommunication – Appel d'offres sur invitation RICA-2025-11 – Modification de la résolution 2026-02-016

6.6. Attribution – Systèmes de remplissage de cylindres d'air respirable – Projet AO-2026-01 – Modification de la résolution 2026-06-062

7. RÉGLEMENTATION

7.1. Adoption – Règlement 42-2026 concernant les règles de régie interne

7.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 43-2026 sur le traitement des membres du conseil d'administration

8. DOCUMENTS DÉPOSÉS

8.1. Liste d'embauche et des mouvements de personnel

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10.1. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-069

2.2. Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 18 juin 2026

Il est PROPOSÉ par M. Martin Gélinas
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 18 juin 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

2026-08-070

3.1. Ratification – Fin d'emploi – 12 août 2026

CONSIDÉRANT QUE la personne concernée par la présente ne respecte les exigences du poste;

CONSIDÉRANT la lettre du directeur et secrétaire-trésorier datée du 12 août 2026;



**Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h**

51
Président
Secrétaire-
trésorier

Initiales

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Frédéric Galantai

ET RÉSOLU

DE ratifier la fin d'emploi de la personne concernée par la présente intervenue le 12 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-071

3.2. Fin d'emploi – 27 août 2026

CONSIDÉRANT QUE le 16 juillet 2026, la personne concernée par la présente a été suspendue avec solde dans le cadre d'une enquête administrative;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de cette enquête révèlent des manquements suffisamment sérieux pour justifier le congédiement;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur et secrétaire-trésorier daté du 25 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil conclut que les manquements constatés ont entraîné une rupture irrémédiable du lien de confiance et estime que le maintien en emploi de la personne concernée est incompatible avec l'exercice de ses fonctions et avec les intérêts de l'organisation;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Bigonnesse
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

DE mettre fin à l'emploi de la personne concernée pour cause juste et suffisante à compter du 27 août 2026;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à poser tous les actes et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente;

DE signifier une copie certifiée conforme de la présente à la personne concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-08-072

4.1. Modification – Calendrier des assemblées ordinaires 2026 – Date et lieu de l'assemblée du mois de septembre 2026

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-147, adoptée le 27 novembre 2025, par laquelle le conseil d'administration a procédé à l'adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de cette résolution, une assemblée ordinaire a été fixée le jeudi 17 septembre 2026, à 19 h, au Pavillon de la biodiversité, situé au 66, rue du Maçon, à Saint-Constant;



**Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h**

52
Président Secrétaire-trésorier
Initiales

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date et le lieu de cette assemblée ordinaire;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Sylvain Bouchard

ET RÉSOLU

DE modifier le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 par le remplacement de la date de l'assemblée ordinaire initialement prévue le 17 septembre 2026 par celle du mercredi 16 septembre 2026, à 19 h, dans la salle 6 du Centre municipal, situé au 330, rue Wilfrid-Lamarche, à Saint-Constant, et de publier un avis public de cette modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

2026-08-073

6.1. Ratification – Liste des paiements des mois de juin et juillet 2026 et liste des salaires

CONSIDÉRANT la liste des chèques, dépôts et débit direct préparée pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT la liste des chèques, dépôts et débit direct préparée pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la liste des salaires préparée pour les périodes de paie 12 à 15;

Chèques, dépôts et débit direct - juin 2026	3 039 602,25 \$
Chèques, dépôts et débit direct - juillet 2026	3 197 985,63 \$
Liste des salaires des périodes 12 à 15	2 618 871,50 \$

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Normand Dyotte

ET RÉSOLU

DE ratifier les paiements effectués durant la période du 1^{er} juin 2026 au 31 juillet 2026 apparaissant sur les listes jointes à la présente;

DE ratifier les salaires versés durant la période du 25 mai 2026 au 19 juillet 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-074

6.2. Rejet de soumission – Conception et acquisition d'un système de radiocommunication – Projet AO-2026-03



**Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h**

53

 Président

 Secrétaire-
trésorier

Initiales

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries a procédé à une demande de soumissions publique pour la conception et l'acquisition d'un système de radiocommunication;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 août 2026 et qu'une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est non conforme et dépasse, de surcroît, largement le budget alloué et disponible pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

DE rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres AO-2026-03 relatif à la conception et l'acquisition d'un système de radiocommunication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-075

6.3. Autorisation – Dépense supplémentaire – Construction de la caserne incendie de la Régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine – Projet RICS 2025-02 – Système de captation des gaz d'échappement

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé, en octobre 2025, un contrat relatif à la construction de la caserne incendie de la Régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine à l'entreprise Équipe Axor-Geyser EPB pour un montant de 22 207 421,25 \$, toutes taxes comprises, résolution 2025-10-115;

CONSIDÉRANT QUE des travaux additionnels relatifs à l'installation de systèmes sur rail de captation des gaz d'échappement des véhicules doivent être réalisés, entraînant des dépenses supplémentaires;

CONSIDÉRANT les articles 6.4 et 6.6 du *Règlement 40-2026 sur la gestion contractuelle*;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Chatel
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense supplémentaire relative à l'installation de systèmes sur rail de captation des gaz d'échappement des véhicules, totalisant 283 767,73 \$, incluant les taxes nettes, pour le contrat RICS-2025-02 relatif à la construction de la caserne incendie de la Régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine, octroyé à l'entreprise Équipe Axor-Geyser EPB, portant la valeur totale du contrat à 22 634 008,55 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements des factures sur réception;

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt 35-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h**

54
Président
Secrétaire-
trésorier

Initiales

2026-08-076

6.4. Autorisation – Dépense supplémentaire – Services professionnels – Contrôle qualitatif des matériaux – Caserne 23 – Projet RICS-2025-08

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé, en novembre 2025, un contrat pour des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction de la caserne 23 à l'entreprise Groupe ABS inc. pour un montant de 105 705,62 \$, incluant les taxes nettes, résolution 2025-11-141;

CONSIDÉRANT QUE la découverte de sols contaminés lors de l'exécution des travaux de construction a nécessité la mise en œuvre de mesures additionnelles de contrôle et de suivi des matériaux, générant des coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT l'article 6.4 du *Règlement 40-2026 sur la gestion contractuelle*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Normand Dyotte

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense supplémentaire totalisant 48 554,88 \$, incluant les taxes nettes, pour l'avenant 4 au contrat RICS-2025-08 relatif à des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction de la caserne 23, octroyé à l'entreprise Groupe ABS inc.;

DE ratifier les dépenses additionnelles déjà autorisées par le directeur et secrétaire-trésorier conformément au *Règlement 41-2026 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, pour les avenants 1 à 3, de sorte que la valeur totale du contrat soit portée à 173 715,99 \$, incluant les taxes nettes;

D'autoriser le Service des finances à procéder aux paiements des factures reliées à l'avenant 4, dès réception;

D'imputer ces dépenses supplémentaires au règlement d'emprunt 35-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-077

6.5. Adjudication – Conception et fabrication d'une tour de télécommunication – Appel d'offres sur invitation RICA-2025-11 – Modification de la résolution 2026-02-016

CONSIDÉRANT que le numéro du règlement d'emprunt indiqué à la résolution numéro 2026-02-016 doit être modifié;

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

DE modifier la résolution numéro 2026-02-016 afin de remplacer le numéro du règlement d'emprunt indiqué dans le paragraphe relatif au financement par le suivant : « 38-2025 »;



**Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h**

55

Président

Secrétaire-
trésorier

Initiales

QUE toutes les autres dispositions de la résolution numéro 2026-02-016 demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-078

6.6. Attribution – Systèmes de remplissage de cylindres d'air respirable – Projet AO-2026-01 – Modification de la résolution 2026-06-062

CONSIDÉRANT que la source de financement prévue à la résolution numéro 2026-06-062 doit être modifiée;

Il est PROPOSÉ par M. Frédéric Galantai
APPUYÉ par M. Normand Bigonnesse

ET RÉSOLU

DE modifier la résolution numéro 2026-06-062 afin de remplacer le paragraphe relatif au financement par le suivant : « DE financer ce contrat au moyen des règlements d'emprunt 35-2024 et 38-2025, à parts égales pour chacun des règlements. »;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution numéro 2026-06-062 demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RÉGLEMENTATION

2026-08-079

7.1. Adoption – Règlement 42-2026 concernant les règles de régie interne

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.29 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil d'administration d'adopter un règlement relatif à la régie interne;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries souhaite maintenir l'ordre et le décorum lors des assemblées du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger et de remplacer le *Règlement 2024-04 remplaçant le Règlement 2021-02 et décrétant un règlement en matière des règles de régie interne et des procédures d'assemblée du conseil d'administration de la Régie*;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Chatel
APPUYÉ par M. Martin Gélinas

ET RÉSOLU

D'adopter, tel que présenté, le *Règlement 42-2026 concernant les règles de régie interne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-080

7.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 43-2026 sur le traitement des membres du conseil d'administration



Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h

56
President Secrétaire-trésorier
Initiales

Avis de motion est donné par Mme Chantale Boudrias que le *Règlement 43-2026 sur le traitement des membres du conseil d'administration* sera présenté pour adoption à une assemblée distincte du conseil.

Le projet de règlement 43-2026 est expliqué et déposé séance tenante par ce membre du conseil d'administration.

8. DOCUMENTS DÉPOSÉS

8.1. Liste d'embauche et des mouvements de personnel

CONSIDÉRANT l'article 3.3 du *Règlement 41-2026 matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal nommé à un autre poste à l'assemblée du conseil d'administration suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche et des mouvements de personnel des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Camila Sahara	Régulier	Commis de bureau	22 juin 2026
EMBAUCHE DE PERSONNEL – TEMPORAIRE			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Audrey Ladrie-Lévesque	Surnuméraire	Technicienne en prévention incendie	7 juillet 2026
MOUVEMENT DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Benoit Martin-Marion	Régulier	Pompier à lieutenant	1 ^{er} juillet 2026
Maxime Fréchette	Régulier	Pompier temporaire à pompier	1 ^{er} juillet 2026

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président procède à la période de questions en répondant aux questions des citoyens. Cette dernière se déroule de 19 h 13 à 19 h 19.

L'enregistrement de cette période de questions peut être écouté et est disponible à l'endroit suivant : <https://riags.ca/conseil-administration/>.



**Procès-verbal
de la septième (7^e) assemblée
du conseil d'administration
tenue le 27 août 2026 à 19 h**


Président

57 
Secrétaire-
trésorier

Initiales

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-08-081

10.1 Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Normand Bigonnesse

ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Jean-Claude Boyer
Président


Patrick Miron
Directeur et secrétaire-trésorier